

Où envoyer ma cotisation ?



Pourquoi se syndiquer ?

Marjorie Bounhol

Trésorière départementale du 91



12 rue des Cottages
91330 - Yerres



s2-91@snepfusu.net



www.snepfusu-versailles.net

DES FACILITÉS D'ADHÉSION



66 % déductibles de ses impôts
ou en crédit si non imposable

Paiement en plusieurs fois (**5 fois maxi**).

Paiement par **prélèvement automatique**
à la date souhaitée

Reconduction automatique tous les ans **si vous le souhaitez**



Adhésion en ligne

(CB, prélèvements ou chèque)

Défendu.e et soutenu.e

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien nécessaire.

Informé.e

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels. Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique (Contrepied, éditée par le centre EPS&Société). Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU ainsi que de nombreuses autres ressources.

Représenté.e

Le SNEP recueille plus de 80% aux élections professionnelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes les instances et commissions.

Formé.e

Le SNEP organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et pour être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

AGIR ENSEMBLE

POUR une école de la réussite et un service public d'éducation réaffirmé !

POUR une EPS et un sport scolaire de qualité pour toutes et tous !

SNEP-FSU
Essonne



AGIR ENSEMBLE





Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier départemental renseigné dans ce flyer

Identité			
Date de naissance	____/____/____		
Nom	Sexe : F ☐ M ☐		
Nom de naissance			
Prénom			
Adresse complète			
Mail			
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Situation professionnelle			
Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
Code établissement			
Nom			
Adresse complète			
Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Situation administrative (entourez si nécessaire)			
TZR	Stagiaire sur 1 ^{er} poste.	Temps partiel :	%
Disponibilité	Congès (parental,...)		
Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletins Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ... Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepf.fr/espace-membre/. Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepf.fr/espace-membre/.	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est
Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOL 2026-2027

[illegible]

Je choisis de payer ma cotisation...

1./ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de p

1003

PRÉLÈVEMENT MANDAT	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. contenance : - demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent	☒
JE RIEN INSCRIRE ICI ➔	
MERCI DE JOINDRE UN RIB	

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfu.fr/sujets/le-snef-fsu/adhérer-pourquoi-comment/>
Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

Précisez le nombre de chèques (max 8)

1111

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)